REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1012

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Requalification de la rue Pierre Bouvier entre le rond-point rue du Stade et l'église - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009

Délibération n° 2009-1012

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Fontaines sur Saône
objet :	**Requalification de la rue Pierre Bouvier entre le rond-point rue du Stade et l'église - Individualisation partielle d'autorisation de programme**
service :	Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé par sa délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, l'identification de l'opération de requalification de la rue Pierre Bouvier entre le rond-point rue du Stade et l'église à Fontaines sur Saône, à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

La rue Pierre Bouvier est l'un des axes majeurs de la commune de Fontaines sur Saône où s'articulent les activités essentielles de la commune ; commerces et logements. Il est également un axe important pour la circulation générale ; reliant le haut de la commune (groupe scolaire Curie, quartier des Marronniers) au centre ville. La circulation représente environ 1 900 véhicules par jour en moyenne. La vitesse est élevée : 30 % des vitesses enregistrées dépassent la vitesse réglementaire : 50 km/heure.

De nombreux poids-lourds utilisent cette rue pour livrer le supermarché "ED" ce qui implique des manœuvres assez dangereuses. Lors de leur déchargement, les poids-lourds se retrouvent à cheval sur la chaussée.

Des équipements publics ont un accès direct sur la rue Pierre Bouvier et notamment, les services techniques de la mairie, l'église, le complexe sportif.

La volonté de la commune est de donner la priorité aux piétons pour qu'ils puissent accéder aux commerces en toute sécurité. La création et l'organisation du stationnement sont nécessaires pour pallier le manque de stationnement au centre ville.

Le projet prévoit donc :

- de sécuriser la circulation générale en réduisant la vitesse,

- de favoriser les modes doux par la création d'un trottoir continu. Cette rue sera l'axe fort piétonnier entre le haut de la commune (quartier des Marronniers, groupe scolaire Curie) et le centre ville,

- de paysager la voie en intégrant le végétal,

- de s'approprier l'espace public par le biais de placettes, lieux de rencontres et d'échanges pour les riverains,

- une organisation plus homogène du stationnement,

- le passage de la rue Berthelot en sens unique.

Le projet ne nécessite aucune acquisition foncière. L'étude d'aménagement est planifiée pour le premier trimestre 2010.

Les travaux d'aménagement sont programmés à partir du quatrième trimestre 2010 et sont estimés à 400 000 €. Dès la validation du projet par la commune et les éléments techniques chiffrés, sera soumis au Conseil une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour ces travaux ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification de la rue Pierre Bouvier, entre le rond-point rue du Stade et l'église à Fontaines sur Saône.

2° - Décide l'individualisation partielle d'une autorisation de programme C 1 "développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, faciliter l'accès au centre ville" sur l'opération n° 2051 pour un montant total de 50 000 € à la charge du budget principal de la Communauté urbaine sur l'exercice 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.